

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 120 (1975)
Heft: 1

Artikel: L'épine dorsale de notre armée
Autor: Brunner, Dominique
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-343921>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'épine dorsale de notre armée

Tout le monde sait, dans ce pays en tout cas, que notre armée est organisée selon le principe de la milice. Non seulement chaque citoyen est conformément à la Constitution fédérale astreint à servir, mais les périodes militaires qu'il doit accomplir s'étalent sur 30 années de sa vie. L'armée n'est donc — et contrairement à l'immense majorité des armées que l'on compte dans le monde — ni composée de volontaires ou de soldats de métier, ni formée par un « contingent » encadré par des professionnels, contingent qui ne sera qu'exceptionnellement appelé par la suite à parfaire sa formation militaire. A part la Suisse, seul Israël connaît une véritable milice.

AVANTAGES ET INCONVÉNIENTS DE LA MILICE

Le système de milice présente évidemment des avantages et des inconvénients. Deux aspects positifs de cette forme d'organisation sautent aux yeux. D'abord elle rend possible l'identité du citoyen et du soldat. Ce système, a dit un de nos grands juristes, reflète plus fidèlement qu'ailleurs la constitution du pays. Le citoyen à part entière qu'est — n'en déplaise à certains contestataires — le ressortissant de ce pays ne confie pas la mission de préparer la défense et, le cas échéant, de résister à une ou des puissances étrangères à quelques spécialistes ou une classe d'âge particulière, notamment aux jeunes hommes de 20, 21 ou 22 ans: il y prend une part active de l'âge de 20 à 50 ans, ou plus, à moins que des raisons de santé ne l'en empêchent. Ce système prévient donc la naissance d'une « caste » militaire et du militarisme. Il n'est pas étonnant que les meilleurs représentants du socialisme démocratique européen comme Jaurès aient tenu notre système de milice en haute estime.

Mais cette forme d'organisation présente aussi des avantages sur le plan militaire. Elle permet de mettre sur pied une armée numériquement forte. Grâce à l'organisation de milice, un petit Etat est en mesure de compenser, partiellement en tout cas, sa faiblesse naturelle. Le cas d'Israël illustre parfaitement l'accroissement des effectifs que la milice permet d'obtenir: Avec une population de 3,2 millions d'habitants,

Israël peut mobiliser 300 000 hommes (et femmes), tandis que la Syrie, qui compte plus de 6 millions d'habitants, ne dispose que de 132 000 hommes, auxquels s'ajoutent 200 000 réservistes dont l'état de préparation ne peut cependant être comparé à celui des miliciens israéliens.

La Suisse quant à elle peut, comme on le sait, mobiliser quelque 600 000 hommes en l'espace d'approximativement 48 heures. Ce n'est que grâce à cette levée en masse qu'il nous est possible d'engager, en cas de mobilisation, 12 divisions et un nombre élevé de brigades, c'est-à-dire d'avoir un dispositif militaire d'une densité exceptionnelle pour l'Europe occidentale.

Ce système présente toutefois des inconvénients qu'il ne faut pas sous-estimer. De nombreuses périodes de service doivent être accomplies, mais elles sont brèves. L'accoutumance, la routine font défaut, et si l'armée peut être mobilisée en un temps record, il nous faudrait, le cas échéant, un certain temps pour nous « remettre dans le bain ». Il est difficile de concilier la courte durée des cours de répétition avec les exigences accrues de l'instruction en raison de l'introduction de moyens techniques complexes. Si la durée des écoles de recrues paraît suffisante, l'introduction de nouvelles armes dans le cadre des cours de répétition pose des problèmes.

Les conséquences négatives de la brièveté des périodes d'instruction, alors que des armes et équipements complexes prennent une place toujours plus importante dans l'armée, sont certes atténuées par le degré d'instruction élevé de notre population, par l'effort entrepris pour incorporer les jeunes conformément à leurs aptitudes particulières et pour mettre à profit leurs connaissances professionnelles. Le degré d'instruction militaire obtenu, les performances dont les unités bien conduites sont capables n'en demeurent pas moins étonnantes.

ROLE ESSENTIEL DES INSTRUCTEURS

Ce résultat dont nous ne pouvons que nous réjouir est sans doute dû à plusieurs facteurs. Un d'entre eux — et l'un des plus importants — mérite particulièrement de retenir l'attention. Il s'agit de nos instructeurs. On n'exagère pas en les qualifiant « d'épine dorsale » de l'armée de milice. Ce sont eux qui forment notamment les cadres de milice, sous-officiers et officiers, mais aussi une partie des spécialistes. On les a comparés

aux entraîneurs sportifs dont on connaît l'influence essentielle sur les performances de leurs « poulains ». Leur rôle est en l'occurrence d'autant plus important que ceux-ci sont de véritables « amateurs ». Car s'il est vrai que l'armée peut, pour nombre de fonctions, mettre à profit les connaissances acquises au civil, cela ne s'applique pas à celle de combattant individuel. Le mécanicien, le chauffeur, le radio exercent des fonctions qui ne diffèrent pas totalement de fonctions semblables dans l'économie. Mais personne n'est, au civil, fusilier, grenadier ou canonnier.

Chaque année, ces instructeurs forment quelque 8000 futurs sous-officiers et officiers. Chaque année quelque 500 futurs capitaines suivent une école centrale. Mais ce n'est pas tout. L'instruction de milliers de recrues est certes confiée à des cadres de milice. Mais ceux-ci ne sont pas seuls: des instructeurs, instructeurs d'unité, commandants d'école, supervisent le travail, conseillent, dirigent. En outre, de nombreux spécialistes doivent être instruits, de l'échelon soldat à celui d'officier, adjudant, officier renseignement, etc. Enfin, il y a la formation militaire supérieure, en quelque sorte l'échelon universitaire de l'armée, les écoles centrales pour futurs commandants de bataillons ou de régiments, et les cours d'état-major général.

Mais combien d'instructeurs avons-nous? Les chiffres suscitent d'abord la surprise, ensuite l'inquiétude. En 1973, nous avons quelque 550 officiers instructeurs et quelque 840 sous-officiers instructeurs. Or, l'état-major du groupement de l'instruction a calculé — et ce sont des estimations prudentes — que pour répondre aux besoins, l'armée devrait pouvoir disposer de 700 officiers instructeurs et de près de 1000 sous-officiers.

Il apparaît donc qu'un effort considérable doit être entrepris pour intéresser des jeunes cadres qualifiés, tant sur le plan humain que pour ce qui est de la culture générale, à cette profession exigeante sans doute, mais essentielle si nous voulons conserver une armée de milice efficace.

Capitaine EMG Dominique BRUNNER